

LE COLLEGE DE ROCHEFORT

A LA FIN DU SECOND EMPIRE

En 1908, le Proviseur du lycée de Rochefort, M. Lagniel, écrivit une brochure relatant l'histoire du collège puis du lycée, qui fut éditée par l'Association des anciens élèves⁵⁰. Cette monographie répondait à une recommandation du ministre de l'Instruction publique, Gaston Doumergue⁵¹. Une telle entreprise permettait de valoriser l'enseignement secondaire public confronté à une concurrence accrue de la part des établissements privés et de montrer aux municipalités tout l'intérêt qu'elles avaient eu à participer au développement de leur collège ou lycée. Le Proviseur traçait donc un tableau historique flatteur, illustrant les progrès presque sans faille du développement de l'établissement, malgré de nombreuses difficultés qu'avaient su vaincre les maires, quelques professeurs et surtout les principaux et proviseurs - parmi lesquels il ne s'oubliait pas. Ainsi s'expliquaient les succès obtenus par les anciens élèves, notamment au concours d'entrée à l'Ecole navale. Il ne s'agit donc pas d'un travail historique au sens où nous l'entendons vraiment ; cette monographie constitue néanmoins une source pour répondre aux nouvelles problématiques de l'histoire de l'éducation⁵².

Nous ne nous proposons pas de reprendre ici la totalité de l'histoire séculaire du collège puis du lycée mais seulement de porter un regard sur la période de la fin du Second Empire, au moment où le ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy, envisageait de mettre en place une réforme d'envergure de l'enseignement secondaire de l'Université impériale de France. La richesse d'un fonds des archives municipales de Rochefort pour les années 1864-1867⁵³, contenant de nombreux courriers administratifs du collège et notamment le brouillon des réponses du Principal à la fameuse grande enquête sur l'enseignement secondaire du ministre⁵⁴, nous y a incité. Nous avons croisé les informations recueillies dans ce fonds avec celles puisées dans les registres des délibérations municipales et bien sûr avec ce qu'a retenu M. Lagniel dans sa monographie. Nous nous sommes servis en outre de

⁵⁰ M. Lagniel, *Monographie du Collège et du Lycée de Rochefort-sur-mer (1803-1908)*, 1908, Sté anonyme de l'imprimerie Ch. Thèze, in 8°, 153 p.. Je remercie mon collègue Jacques Nompain, dernier secrétaire de l'Association des anciens élèves récemment dissoute, de m'avoir confié un exemplaire de cette monographie rééditée en 2001.

⁵¹ Circ. du 19/3/1908 (B.A. du ministère n°1819, pp. 373-374).

⁵² Voir l'article de Compère Marie-Madeleine et Savoie Philippe, « L'établissement secondaire et l'histoire de l'éducation » in n° spécial de la revue de l'INRP *Histoire de l'Education*, n° 90, mai 2001, pp. 5-20.

⁵³ AMR. 1 R2. Sauf indication contraire, la plupart des renseignements proviennent des 4 liasses de ce fonds.

⁵⁴ En 1864, V. Duruy envoya aux recteurs, inspecteurs d'académie et chefs d'établissements un questionnaire de plus d'une centaine de questions portant sur l'organisation des établissements, le cursus des études, les manuels, la pédagogie, la qualification des maîtres, la discipline, l'hygiène, les rapports avec les établissements privés, les projets professionnels des élèves...

l'étude de Patrick Harrigan⁵⁵. Cela nous a permis de mieux comprendre comment fonctionnait un collège provincial moyen avec ses spécificités, dans une ville dont la sociologie et les fonctions étaient très marquées par la présence de la Marine.

Un collège municipal moyen

Il est tout d'abord nécessaire de situer le collège de Rochefort dans l'Université mise en place sous le Premier Empire. On a souvent dit que le système éducatif français masculin du XIX^e et d'une partie du XX^e était caractérisé par la séparation nette entre les deux ordres d'enseignement primaire et secondaire. Deux ordres complets avec d'un côté, «l'école du Peuple» commençant à l'école communale et se poursuivant dans les Ecoles primaires supérieures, de l'autre, l'école des élites sociales commençant au «petit lycée» et se poursuivant au «grand lycée» de la 6^e jusqu'au baccalauréat. Cette dualité fut en effet fondamentale mais il faut la nuancer, surtout entre 1830 et 1880⁵⁶.

L'enseignement secondaire public masculin n'était pas seulement dispensé à la fin du Second Empire dans les 75 lycées des plus grandes villes mais également dans 250 collèges municipaux, dont les effectifs globaux étaient supérieurs à ceux des lycées (33 038 contre 32 639⁵⁷). En second lieu, on trouvait dans nombre de ces petits établissements, à côté de l'enseignement secondaire classique, des cours ou des Ecoles primaires supérieures annexées qui alimentèrent le développement de l'enseignement «spécial», dans lequel Victor Duruy mit beaucoup d'espoir⁵⁸ et qui donna naissance à l'enseignement secondaire moderne. La séparation nette entre ordres primaire et secondaire, reflétant des frontières sociales, n'était donc pas si étanche dans ces petits établissements municipaux. Le collège de Rochefort, créé en 1808, était donc l'un des nombreux collèges communaux de l'Université, illustrant ces caractéristiques générales mais de façon bien spécifique.

Au début du Second Empire, à la suite de la visite dans la cité en octobre 1852 du Prince-Président, Louis-Napoléon Bonaparte, la Ville avait espéré obtenir la transformation de son collège en lycée d'Etat. La municipalité, alors sous la conduite du banquier Eugène Roy Bry, s'était inquiétée de l'existence d'un projet de loi soumis au Conseil d'Etat, laissant entrevoir que les collèges ne dépendraient plus de l'Université, ce qui mettrait certainement en péril la préparation à Navale. L'érection du collège en lycée préviendrait donc un tel danger, donnerait évidemment plus de prestige à l'établissement et surtout libérerait les finances municipales de charges estimées importantes, dont celle des traitements des enseignants. Mais il aurait fallu que la municipalité consente à faire des investissements, pour agrandir les bâtiments du collège (situé à l'emplacement du collège actuel Pierre Loti), afin de répondre à un cahier des charges de l'Université exigeant. Les études traînèrent en longueur, le

⁵⁵ Harrigan Patrick, *Lycéens et collégiens sous le Second Empire (Etude statistique sur les fonctions sociales de l'enseignement secondaire public d'après l'enquête de Victor Duruy -1864-65)*, 1979, Publications de l'Université de Lille III (avec la collaboration de l'INRP), Ed. de la Maison des sciences de l'Homme.

⁵⁶ Voir les remarques de Chapoulie J.Michel, «L'enseignement primaire de la loi Guizot aux écoles de la III^e république», *RHMC*, juillet-août 1989, pp. 413-437.

⁵⁷ Statistique annuelle (1881), p. 279.

⁵⁸ Il mit en place cet enseignement entre 1863 et 1866, notamment grâce à la loi du 27 juin 1865 (voir plus loin).

conseil municipal réduisit finalement de moitié ses projets initiaux⁵⁹, préférant poursuivre le choix d'autres investissements considérés comme plus rentables⁶⁰, de sorte que le ministère de l'Instruction publique, déjà peu disposé à augmenter le nombre des lycées, n'accorda pas la promotion désirée⁶¹. La seule transformation durant le Second Empire consista dans l'abandon de la gestion du collège «au compte du Principal», et son passage en régie municipale à la rentrée 1863, au grand soulagement du nouveau Principal, M. Rousset⁶², succédant à M. Toutain⁶³.

Rochefort était alors la ville la plus peuplée de Charente-Inférieure⁶⁴, son collège était l'un des trois établissements secondaires publics du département avec le lycée de La Rochelle et le collège de Saintes⁶⁵ et l'un des 18 établissements de l'académie de Poitiers⁶⁶. Par ses effectifs, il se situait à la limite des grands et des moyens collèges avec, suivant les trimestres, de 192 à 197 élèves⁶⁷. Grâce aux classes primaires supérieures (environ 90 élèves), le nombre total des élèves dépassait en moyenne 280⁶⁸, nombre qui stagnait depuis plusieurs années. La composition des effectifs faisait apparaître une nette prédominance des externes libres, environ 180, tandis que les internes étaient environ 90 et les demi-pensionnaires seulement 8 à 10. Le recru-

⁵⁹ Il avait d'abord pensé emprunter 200 000 F pour des travaux d'agrandissement estimés à 185 000 F et décida de réduire ce programme et de ne plus emprunter éventuellement que 100 000 F.

⁶⁰ Abattoirs, halles, chemins de fer...nécessitant des emprunts à lots d'un montant total de 625 000F.

⁶¹ Il fallut attendre le début de la IIIe République pour que le projet redevienne d'actualité et que le collège soit élevé au rang de lycée en 1886, ce qui nécessita des travaux importants d'agrandissement financés par un emprunt municipal de 215 000 F.

⁶² M. Rousset, qui devint conseiller municipal après avoir pris sa retraite en 1873, répondit au questionnaire du ministre que :

Le système (en régie) vaut mieux que le système de gestion au compte de M. Le Principal, au point de vue de la dignité des chefs d'établissement et sous le rapport des intérêts de la Ville, des élèves et du service (...) le Principal qui administre un collège à son compte est abandonné à la discrétion de la Ville et la grande habileté consiste à se faire le plus d'amis possible dans le Conseil municipal, car il peut passer par la tête de quelqu'un des plus influents (qui pourra faire partager son avis à la municipalité) qu'il est bon de contraindre le principal à verser 50, 80, 100 F par élève.(...)

Les bénéficiaires des principaux qui administrent à leur compte ont toujours paru exagérés :

- aux yeux des élèves et de leur famille

- aux yeux de l'administration municipale

- surtout aux yeux des professeurs que des traitements malheureusement pour la plupart insuffisants, rendent plus ou moins jaloux d'une position qui leur paraît plus lucrative qu'elle n'est réellement car ils voient toujours les avantages sans en examiner les charges et la peine.

Il serait vivement à désirer qu'on pût retirer les principaux de la fausse position où ils se trouvent vis à vis de tout le monde, en prenant des mesures pour qu'aucun collège ne fût géré en compte du Principal.

⁶³ Qui devint maire de la commune rurale voisine de Trizay, sur la rive gauche de la Charente.

⁶⁴ D'après le recensement de 1861, Rochefort comptait environ 25 000 habitants.

⁶⁵ Celui de St Jean d'Angély n'était plus public et avait été repris par les Mauristes.

⁶⁶ Elle s'étendait alors sur 8 départements (les 4 départements de la région Poitou-Charentes et de l'académie actuelles, la Haute-Vienne, l'Indre, l'Indre-et-Loire et la Vendée). Elle comptait 8 lycées, un dans chacune des préfectures et 10 collèges (Châtelleraut, Loudun, Thouars, Melle, Confolens, Saintes, Rochefort, La Châtre, Luçon, Fontenay-le-Comte).

⁶⁷ Nous reprenons ici la classification de P. Harrigan qui distingue parmi les collèges, les plus petits (de 21 à 109 élèves), les petits (de 110 à 150), les moyens (de 151 à 193), les grands (de 194 à 271) et les très grands (de 275 à 940).

⁶⁸ En réalité le nombre oscillait entre 292 à la rentrée scolaire pour tomber à 272 à la fin. Il y avait en effet une certaine évaporation des effectifs chaque année.

tement était donc surtout local, une partie des internes venait de la ville elle-même, le reste venait du département ou des autres départements de la vaste académie, mais le Principal notait qu'une quinzaine d'années plus tôt, les internes venaient de plus loin en plus grand nombre, attirés surtout par la préparation au concours de Navale⁶⁹.

Le fleuron du collège : la préparation au « Borda »⁷⁰

Mais plus que l'effectif des élèves, c'était la nature des enseignements dispensés, les niveaux de classe, les examens et concours qu'on pouvait y préparer, qui permettaient de classer un établissement et d'établir sa renommée.

A Rochefort, le cursus conduisant des classes élémentaires à celles de rhétorique et de terminale, où l'on préparait le baccalauréat, était ininterrompu. L'existence d'une «petite école» primaire (précédant les divisions élémentaires de 8^e et 7^e), annexée au collège à partir de 1855, avait cependant suscité, récemment encore en 1863, une protestation de la part des petites écoles libres confessionnelles⁷¹ qui demandaient la suppression de ce qu'elles considéraient comme une concurrence déloyale. Mais le Bureau d'administration du collège⁷² maintint cette classe, suivant ainsi l'avis du Principal qui exposa qu'elle était «*la pépinière du collège*». Il est probable que c'était également devenu l'avis d'une partie des parents d'élèves de la bonne société rochefortaise qui souhaitait maintenant mettre ses enfants le plus précocement possible au collège⁷³.

La filière noble des études classiques depuis la 6^e, précédée de cette «*pépinière des classes de latinité*», était donc complète. Mais plutôt qu'au baccalauréat⁷⁴, l'établissement visait principalement à la préparation au concours d'entrée à l'Ecole navale, préparation qui était à la base de sa renommée depuis 1831, première année où il avait présenté des candidats ; cependant le palmarès des admis n'avait décollé qu'à partir de 1841⁷⁵. Le collège de Rochefort était - comme tous les établissements des cinq villes arsenaux de France [Brest, Cherbourg, Lorient, Toulon, Rochefort] - habilité à cette préparation, ainsi que deux autres lycées publics (Toulouse et St Louis à Paris) et trois établissements privés (institution Loriol, lycées Ste Barbe et Ste Geneviève). Il craignait toujours, ou bien que cette habilitation soit concentrée

⁶⁹ En 1848, sur 190 élèves, 75 seulement étaient de Rochefort d'après M. Lagniel, op. cité, p. 21.

⁷⁰ C'était le nom du navire ancré dans la rade de Brest qui était le siège de l'Ecole navale

⁷¹ Il existait plusieurs écoles catholiques et une protestante qui étaient en grande difficulté. Les pensions libres non-confessionnelles avaient toutes récemment disparu et avaient négocié l'intégration de leurs effectifs dans le collège.

⁷² Le collège était sous le contrôle d'un Bureau d'administration, dont la composition fut renouvelée en 1867, sur proposition du recteur: Landin de Lépinay : sous-préfet, Cordier : maire, Rémy-Raoul : curé de St Louis, Leprédoux : ancien directeur du service de santé militaire, Guillemain : ingénieur des Ponts et Chaussées (n.b.: des renseignements avaient été demandés par le recteur au principal sur ce dernier avant l'approbation de sa nomination)

⁷³ Dans la période précédente, la bourgeoisie locale préférait encore payer un précepteur et n'envoyer ses garçons au collège qu'à partir de la 6^e, voire de la 3^e comme ce fut le cas pour le jeune Julien Viaud à la rentrée 1862. Ses parents avaient pourtant pensé à l'envoyer au collège à 9 ans (*Le Roman d'un enfant*, chap. XXXI).

⁷⁴ Rares étaient les élèves de la terminale qui présentaient d'ailleurs le baccalauréat scientifique, dont certains avaient pourtant l'ambition d'entrer à l'école de médecine navale de Rochefort.

⁷⁵ Le bulletin de la remise des prix allait en donner chaque année la liste exhaustive depuis les origines.

dans un nombre encore plus restreint d'établissements (ce qui risquait de l'exclure), ou bien que ce concours (fondé sur l'acquisition d'une culture générale) puisse être préparé dans n'importe quel lycée, ce qui finit par arriver en 1900.

Le concours d'entrée au «*Borda*» était préparé au niveau des classes de rhétorique et de terminale mais nécessitait deux années de préparation spéciale, dans laquelle les mathématiques jouaient un rôle fondamental. D'où l'importance de cet enseignement confié à un régent⁷⁶, sur les épaules duquel reposait l'ampleur et la qualité du palmarès. Le collège s'enorgueillit de ses résultats en 1864 et 1865⁷⁷, grâce à l'efficacité des cours de M. Burgeat. Pour avoir le meilleur préparateur - et le garder -, il fallait bien le payer. Ce professeur touchait des émoluments très supérieurs à ceux de ses collègues ; la hiérarchie des traitements instituait donc de fait une hiérarchie dans l'établissement, le professeur de mathématiques de Navale se situant au second rang derrière le Principal⁷⁸. On préparait aussi au concours d'entrée à l'Ecole de St Cyr depuis 1845 mais les candidats étaient peu nombreux et les admis encore plus rares. Quant à l'Ecole de médecine navale de Rochefort, le collège n'y préparait qu'indirectement, puisqu'il fallait posséder un baccalauréat pour y être admis avec recommandations⁷⁹.

Le « collège français »

Mais à côté de ces enseignements prestigieux, il existait une filière pratique, sans latin. Le collège ne disposait pas d'une Ecole primaire supérieure annexée, comme c'était le cas dans plus de 200 petits collèges de province. Il y avait eu débat en 1833-34 puis à nouveau en 1841-42 pour savoir si la Ville devait mettre en application la loi Guizot de 1833 sur ce sujet. Les édiles reculèrent longtemps pour des raisons financières, en prétextant que la commune avait déjà développé un enseignement primaire prolongé. Il s'agissait probablement aussi d'éviter de mettre en concurrence les deux types d'enseignement et de préserver le recrutement de la

⁷⁶ C'est ainsi qu'on appelait encore les professeurs du secondaire qui étaient titulaires d'une chaire.

⁷⁷ Mais il faut les ramener à leur juste mesure. Il y eut 6 admis sur 8 candidats présentés au *Borda* en 1864 ; en 1865 il y eut 4 admis dont le classement moyen était 32 (ce qui le situait en 2^e position derrière Toulouse) mais tous les autres établissements, sauf Toulouse et St Louis, ont eu plus de reçus cette année-là (Lorient : 14, Ste Geneviève : 12, Brest : 9, Cherbourg : 8, Ste Barbe : 8, La Seyne-Toulon : 6.). Par ailleurs il y eut en 1864 : 1 admis à St Cyr pour 1 candidat, 2 bacheliers scientifiques sur 2 candidats, 5 bacheliers littéraires sur 8 candidats et 1 admis aux Arts et Métiers d'Angers sur 2 candidats. Mais cette même année, dans le concours général académique, le collège n'eut qu'un lauréat, le jeune Festy (dont le père était professeur de seconde au collège) qui obtint le 1^{er} accessit de mathématiques et qui fut reçu au *Borda* l'année suivante, en même temps que Merleau-Ponty, le futur amiral, grand-oncle du futur philosophe qui a donné son nom au lycée actuel.

⁷⁸ M. Burgeat avait été nommé à Rochefort en 1839. Il allait prendre sa retraite en 1869. Il avait conduit au succès plus d'une centaine de candidats. Il reçut la Légion d'honneur en 1866 pour ces services rendus. La municipalité lui versait un traitement total annuel de 3 000 F (dont 450 F de gratification spéciale), alors que ses collègues de rhétorique et de philosophie ne touchaient que 2 150 F, les professeurs de 2^e et 3^e 1 850, ceux de 4^e-5^e 1 650, ceux de 6^e et 7^e 1 550, celui de 8^e 1 400. Le principal touchait 5 000 F, l'économiste 1 800 F.

⁷⁹ En 1864, 16 élèves âgés de 19-20 ans entrèrent à l'Ecole de façon échelonnée entre le mois d'avril et le mois de décembre. 14 possédaient le bac es-lettres et acquièrent le bac es-sciences restreint au mois d'avril suivant leur entrée à l'Ecole, seuls 2 possédaient le bac es-sciences complet ; 9 étaient originaires de Rochefort ou des environs, tous les autres venaient des départements voisins sauf un venant de la Guadeloupe ; 2 étaient recommandés par le Principal du collège, 10 par des médecins ou pharmaciens pour la plupart professeurs à l'Ecole, 4 par leur père ou un parent ; l'année suivante, 9 furent nommés aide-médecins, 3, chirurgiens de 3^e classe, 1, pharmacien de 3^e classe, 3 quittèrent l'Ecole (registre d'enregistrement des entrées et carrières des élèves conservé à la bibliothèque de l'Ecole de Rochefort).

filière noble du collège. Pourtant, il fallait proposer aux fils des petits commerçants, ouvriers et employés de l’Arsenal des perspectives de carrière et d’élévation sociale dans les «couches moyennes», en lien avec la vocation militaire de la cité et les activités économiques de la région. A cet effet fut donc ouvert en 1854 un cours primaire supérieur qui recrutait «*pour les enfants qui voudraient pousser plus loin l’instruction primaire sans cependant faire d’études secondaires*». Mais on préféra le dénommer «collège français»⁸⁰. On y donnait un enseignement sans latin et, outre l’étude du français, des «*notions scientifiques pour les besoins ordinaires des professions commerciales, agricoles ou industrielles*». Il y eut bientôt trois niveaux de ce cours avec une année préparatoire de mise à niveau et les meilleurs élèves, qui suivaient des enseignements scientifiques de la filière noble en fin de cursus, pouvaient ainsi affronter le concours d’entrée à l’Ecole des Arts et Métiers d’Angers. Ce type de filière fut tout naturellement à la base de l’institution dans le collège de l’enseignement «spécial» voulu par Victor Duruy. Le ministre aurait souhaité que l’on «*cesse de donner quelques bribes de latin et de grec*» dans nombre de petits collèges et avait posé, dans son enquête, la question de savoir «*quels collèges seraient avantageusement transformés en écoles affectées exclusivement à l’enseignement spécial ?*» Le Principal, se faisant sans aucun doute l’interprète de toutes les élites rochefortaises, avait trouvé la question déplacée et s’était contenté de répondre : «*Le collège de Rochefort ne peut l’être. La Ville n’est pas du tout disposée à favoriser cette transformation.*» Enseignement spécial à Rochefort, oui, mais pas question d’abandonner l’enseignement classique ni la préparation aux concours d’entrée dans les «écoles de gouvernement» militaires !

En cherchant à développer cet enseignement spécial, le ministre avait pensé favoriser la modernisation des activités économiques du pays, tout en permettant la promotion sociale, et au bout du compte mieux asseoir la puissance de la nation⁸¹. A cette fin, il exhortait ses recteurs à inciter chaque établissement doté d’un enseignement spécial à se préoccuper de développer des enseignements pratiques en lien avec les spécificités des activités locales. C’est ainsi que le recteur de Poitiers écrivit dans ce sens au Principal qui répondit que ces préoccupations ne lui avaient pas échappé⁸².

⁸⁰ R. Mémain, professeur d’histoire au lycée, *Histoire du collège et du lycée de Rochefort* (extrait de la brochure éditée lors de la remise des prix à la fin de l’année scolaire 1921-22 – AMR 1 R1)

La limite d’âge de 14 ans pour y entrer fut abolie ; la rétribution scolaire se montait à 90 F plus 15 F pour le dessin.

⁸¹ «*Dans la lutte pacifique – mais redoutable – qui est engagée entre les peuples industriels, le prix n’est pas réservé à celui qui disposera de plus de bras et de capitaux, mais à la nation au sein de laquelle les classes laborieuses auront le plus d’intelligence et de savoir. La science met chaque jour au service de l’industrie des agents nouveaux qui la secondent. Voilà pourquoi le progrès industriel est aujourd’hui étroitement lié au progrès scolaire.*» (Cir. aux recteurs du mois d’avril 1866).

⁸² A la lettre du 22/9/1866 de l’IA délégué auprès du Recteur : «*L’attention de M. le Ministre a été attirée sur l’utilité qu’il y aurait à répandre dans les populations du littoral voué à l’exploitation des marais salants des connaissances scientifiques susceptibles d’être appliquées à cette industrie* », le Principal répondit :

«*J’avais déjà attiré l’attention des professeurs sur cet aspect. Il est convenu que les programmes de cet enseignement porteront principalement sur :*

- la vinification et la distillation alcoolique,

- la fabrication du sel telle qu’elle se pratique dans nos marais salants et les améliorations qui pourraient y être apportées,

Cet enseignement moderne jouait donc un rôle non-négligeable dans le collège, puisqu'il concernait à peu près le tiers des effectifs, qui était d'origine sociale bien plus modeste que les élèves qui suivaient les études classiques et/ou préparaient le concours du *Borda*. A posteriori, après la Première Guerre mondiale, alors que la préparation à Navale ne donnait plus aucun résultat et qu'elle finit par disparaître en 1925, tout juste deux ans avant la fermeture de l'Arsenal, le lycée s'enorgueillissait d'avoir été un précurseur unique de l'enseignement moderne. En avance de dix ans sur l'Université⁸³ ! Ainsi se construisent les renommées.

Le recrutement social atypique du collège

Une autre caractéristique forte de l'établissement résidait dans le nombre élevé des boursiers, pas loin de 90 sur les 280 élèves, soit près du tiers. Ceux d'Etat⁸⁴ étaient au nombre de 25 en moyenne. Tous ne bénéficiaient pas cependant d'une bourse entière⁸⁵. Parmi les externes, tous niveaux d'enseignement confondus, il y avait également une soixantaine de boursiers municipaux. En réalité, ce n'était pas des boursiers à proprement parler, leurs parents étaient seulement dispensés du paiement de la rétribution collégiale représentant le coût de l'enseignement: on les appelait donc des «externes gratuits».

La modicité du prix de l'enseignement dans le collège en faisait l'un des moins chers, avec un prix d'internat qui fut porté de 515 à 520 F à la rentrée scolaire 1864 et une rétribution collégiale de 120, 90 ou 60 F suivant les niveaux d'enseignement, augmentée de 15 F pour ceux qui suivaient les cours de dessin⁸⁶.

La somme de 90 F, généralement demandée aux élèves externes du collège, peut paraître modeste mais il faut la comparer aux revenus de la population laborieuse dont les fils n'étaient pas tous écartés du collège ; un ouvrier qualifié de l'arsenal gagnait en moyenne 2,5 F/jour, ce qui représentait donc un mois et demi de salaire.

Le dépouillement de l'enquête ministérielle de V. Duruy par P. Harrigan, concernant la profession des parents, confirme l'impression que nous avons eue en examinant les listes des externes gratuits. L'éventail des professions se distribue d'une manière assez fondamentalement différente de celle de la moyenne des établissements secondaires et même de celle des collèges, où l'origine sociale était pourtant moins relevée que dans les lycées. Les tableaux comparatifs de la page suivante font ressortir les discordances entre les cas locaux et les modèles généraux (en grisé les discordances nettement plus élevées que la moyenne, en chiffres italiques gras celles moins élevées).

- *le soude et autres produits pouvant favoriser par leur emploi le développement de la production du sel* ».

⁸³ Selon les termes de la petite rétrospective historique du professeur Mémain en 1921-22, op. cité

⁸⁴ Dénommés impériaux ou le plus souvent de la Marine puisque leurs bourses étaient payées par ce ministère, les élèves se destinant tous à la préparation aux carrières militaires navales.

⁸⁵ Il y avait 9 boursiers à taux plein, 9 à $\frac{3}{4}$ de bourses et 7 à $\frac{1}{2}$ bourses.

⁸⁶ Suivant la nomenclature de P. Harrigan, les prix d'internat les moins chers allaient de 510 à 560 F, les plus chers de 669 à 1250 F ; entre les deux, 3 catégories. Le coût moyen de l'enseignement et de l'hébergement en 1864 en France était de 739 F en lycée et de 649 F en collège.

| région ou département ou établissement | ouvriers (dont militaires) | agriculteurs | artisans | commerçants | négo-ciants | pro-priétaires | indus-triels | prof-juridiques | médécins | autres prof-médicales (militaires) | officiers (Navale) | prof-2aire | autres ensei-gnants | prof-artis-tiques | grandes écoles | hauts fonction-naires | autres fonction-naires | employés | % total | nombre de réponses |
|---|----------------------------|--------------|----------|-------------|-------------|----------------|--------------|-----------------|----------|------------------------------------|--------------------|------------|---------------------|-------------------|----------------|-----------------------|------------------------|----------|---------|--------------------|
| Comparaison entre établissements des professions du père des élèves (en % des réponses identifiées) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| France (tous états) | 4,51 | 12,31 | 6,14 | 14,27 | 1,83 | 16,97 | 3,43 | 6,36 | 2,78 | 1,73 | 2,44 | 1,98 | 3,07 | 1,33 | 0,04 | 3,55 | 7,77 | 2,74 | 98,67 | 12 603 |
| (collèges) | 5,7 | 16,19 | 9,14 | 18,79 | 0,81 | 15,53 | 3,12 | 4,82 | 2,33 | 1,62 | 1,79 | 1,67 | 2,29 | 1,2 | 0,05 | 3,19 | 7,12 | 3,31 | 100 | 5 929 |
| Rochefort | 9 | 5 | 9 | 19 | 4 | 13 | 1 | 3 | 1 | 4 | 15 | 2 | 2 | 0 | | 1 | 8 | 4 | 100 | 112 |
| Saintes | 0 | 24 | 10 | 7 | 17 | 14 | 3 | 10 | 3 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | | 0 | 7 | 0 | 100 | 29 |
| Brest | 13 | 0 | 4 | 19 | 11 | 13 | 4 | 4 | 1 | 1 | 16 | 0 | 3 | 1 | | 1 | 5 | 3 | 100 | 156 |
| Toulon | 2 | 0 | 13 | 11 | 0 | 13 | 2 | 4 | 0 | 9 | 30 | 2 | 4 | 0 | | 0 | 9 | 0 | 100 | 46 |
| Comparaison entre établissements des professions envisagées par les anciens élèves et élèves des divisions supérieures | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Charente inf. | 3,4 (3,4) | 6,8 | 0 | 15,3 | 0 | 0 | 3,4 | 15,3 | 3,4 | 10,2 (8,5) | 18,6 (16,9) | | | | | | | | | |
| S-O (collèges) | 4,1 (3,8) | 5,2 | 2,3 | 13 | 0,6 | 1,7 | 1,4 | 15,9 | 5,5 | 11 | 6,1 | 0 | 6,4 | 1,2 | 12,8 (7,5) | 1,4 | 6,4 | 1,4 | 100 | 345 |
| Rochefort | 7 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 | 0 | 17 | 33 | 0 | 0 | 0 | 20 | | 0 | 0 | 100 | 30 |
| Saintes | 0 | 10 | 0 | 31 | 3 | 0 | 7 | 10 | 7 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 14 | | 7 | 3 | 100 | 29 |
| Brest | 21 | 0 | 2 | 16 | 0 | 0 | 0 | 5 | 3 | 12 | 25 | 1 | 0 | 2 | 12 | | 3 | 0 | 100 | 154 |
| Toulon | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 4 | 0 | 13 | 4 | 15 | 38 | 0 | 0 | 2 | 21 | | 0 | 0 | 100 | 47 |
| Collège de Rochefort (en % des réponses identifiées) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1ère ligne: profession du père des élèves et anciens élèves | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2ème ligne: profession envisagée par les élèves | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3ème ligne: profession embrassée par les anciens élèves | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 9 | 5 | 9 | 19 | 4 | 13 | 1 | 3 | 1 | 4 | 15 | 2 | 2 | 0 | 0 | 1 | 8 | 4 | 100 | |
| | 7 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 | 0 | 17 | 33 | 0 | 0 | 0 | 20 | 0 | 7 | 3 | 100 | |
| | 23 | 0 | 1 | 16 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 8 | 27 | 0 | 1 | 0 | 11 | 0 | 11 | 0 | 100 | |

chiffres extraits de l'étude de P. Harrigan

Si, comme partout, on retrouve près de 20% de fils de «propriétaires», cette catégorie des «rentiers du sol» si caractéristique de la France du XIXe, en revanche, on note la faiblesse du nombre des agriculteurs, qui contraste avec celle, modeste mais cependant non négligeable, des ouvriers et militaires⁸⁷. Les fils de commerçants, petits boutiquiers la plupart, sont également assez nombreux. Du côté des «classes»⁸⁸ au statut social plus élevé, le nombre de fils d'officiers ou de médecins militaires est très supérieur à celui des autres catégories, alors que celui des autres hauts fonctionnaires civils est très faible, tout comme celui des fils des professions libérales ou des gros négociants et industriels. A travers ce panorama, apparaît un reflet de l'éventail sociologique de la ville. Les prédominances remarquées démontrent, aussi bien du côté des travailleurs que de celui des élites, le rôle essentiel de la Marine et de l'Arsenal, véritable poumon de la cité.

La comparaison avec le recrutement social du collège de Saintes fait apprécier les différences fondamentales entre composition sociologique et fonctions urbaines des deux villes voisines. D'un côté, la capitale de la Saintonge qui avait conservé les fonctions d'une cité «d'ancien régime»⁸⁹ (judiciaires en particulier), au cœur d'une région agricole où la viticulture était encore florissante⁹⁰; de l'autre une ville nouvelle du XVII^e, dont les élites s'étaient construites, grâce à la présence de la Marine, de son arsenal et de ses différents services, en se mettant au service de l'Etat, tout comme les «classes laborieuses». La comparaison avec le recrutement social des élèves des établissements de Brest et Toulon montre une grande similitude avec celui des collégiens rochefortais. Au point que paraît se profiler un modèle propre aux établissements des villes-arsenaux.

L'utilisation des études statistiques de P. Harrigan, permettant de comparer les projets professionnels des élèves des divisions supérieures et les professions embrassées par les anciens élèves, conforte cette hypothèse et permet en même temps d'élargir cette approche. Elle autorise une tentative de réponse à une interrogation - déjà d'actualité à l'époque et qui le demeure - : est-ce que l'enseignement secondaire jouait le rôle d'ascenseur social, ou bien, ne visait-il en définitive qu'à reproduire des «héritiers»⁹¹? A cette question, on doit apporter une réponse nuancée. En premier lieu, on note combien les élèves - et très certainement leurs parents - avaient l'ambition de s'élever dans la société, à Rochefort comme ailleurs. Mais dans la cité fondée par Colbert, le modèle de l'ascension sociale était différent de ce qu'il était en France en général ou dans le Sud-Ouest. Aucun élève ne souhaitait poursuivre l'exploitation de la terre, même pas les nombreux fils de «propriétaires», aucun non plus ne souhaitait reprendre le commerce familial ou l'artisanat paternel. Le plus

⁸⁷ P. Harrigan a concentré dans des catégories parfois hybrides des professions distinctes, c'est le cas de cette catégorie où il rassemble les ouvriers d'usine, des mines, des arsenaux et les militaires de carrière subalternes. A Rochefort, il s'agit donc des 2 dernières catégories.

⁸⁸ Le terme de classes au sens de catégorie sociale est utilisé couramment dès la 1^{ère} moitié du XIXe, en particulier pour les «classes laborieuses» mais pas précisément au sens où Marx l'entend.

⁸⁹ Voir la nomenclature de Lepetit Bernard, *Les villes en France de 1740 à 1840*. Saintes ne réussit cependant pas à conserver la préfecture.

⁹⁰ La crise du phylloxéra n'atteignit le vignoble charentais qu'avec un temps de retard par rapport à celui du Languedoc (1^{ères} manifestations de la maladie dans le Gard en 1863).

⁹¹ Voir le fameux ouvrage de Bourdieu et Passeron, *Les héritiers* (1964), qui démontrait le rôle de reproduction sociale de l'enseignement secondaire

grand nombre désirait se mettre au service de l'Etat, en devenant officier de la Marine ou médecin ou pharmacien militaire, les autres préféraient envisager les professions judiciaires plutôt que l'enseignement, même secondaire. Plutôt que de s'échiner dans une échoppe ou même de faire fructifier les domaines patrimoniaux grâce à des méthodes agricoles modernes, plutôt que de faire composer des vers latins pour un traitement de misère, les élèves ambitionnaient le port du bicorne et des épaulettes. Le prestige dans la société impériale de la fonction militaire, qui permettait de rêver à une carrière où l'aventure dans des contrées lointaines, ne cédait rien au souci de la sécurité matérielle, grâce à des soldes confortables et la garantie d'une pension de retraite, trouvait à Rochefort son illustration la plus parfaite⁹². Certes, l'aventure n'était pas sans danger mais si la mort survenait, elle serait glorieuse. Le modèle des élites de la société locale faisait donc école. On notera à cet égard combien les profils des projets des élèves du collège de Saintes étaient essentiellement différents.

Il y avait cependant loin de la coupe aux lèvres. Plus nombreux furent ceux qui suivirent les pas de leurs pères que ceux qui connurent une réelle ascension sociale. Sur les 9% de collégiens, fils d'ouvriers-militaires, 4% seulement pensaient suivre le destin paternel, mais 23% ne trouvèrent finalement pas d'autre solution que d'aller travailler à l'Arsenal en espérant certainement obtenir une promotion dans ses vastes chantiers et tous les services de la Marine. Pourtant, alors qu'il n'y avait que 15% de fils d'officiers parmi les élèves, 27% devinrent effectivement officiers. Le passage par le collège avait donc été indiscutablement pour certains d'entre eux le vecteur d'une promotion sociale. Même chose pour les personnels de santé (de 4 à 8%). Combien parmi ces cadres de la Marine étaient fils de petits commerçants, d'artisans, d'ouvriers ou de soldats ? Combien étaient fils de propriétaires, de commerçants aisés ou d'officiers ? Nous ne sommes pas en mesure de procéder à une discrimination précise. Mais il est fort probable que la première collection était moins représentée que la seconde. L'étude des boursiers peut apporter quelque lumière complémentaire.

Qui étaient les boursiers ?

Les boursiers d'Etat étaient fils ou bien orphelins de militaires, de grade subalterne et /ou ayant rendu des services jugés éminents à l'Etat et la Nation. Ils pouvaient venir d'assez loin parfois, y compris des colonies. La modicité du prix de la pension du collège favorisait le nombre des boursiers de la Marine. Tout était gratuit pour eux : la pension, les fournitures scolaires, même les serviettes de toilette et les souliers. Un petit nombre restait au collège y compris pendant les vacances.

Le nombre des « externes gratuits » avait crû de façon importante à partir du milieu de la décennie 1850. Cette croissance était largement liée à la création et au développement du « cours de français ». Sur les 62 boursiers du dernier trimestre 1864-1865, 27 (43%) suivaient les quatre cours de l'enseignement « spécial », dont 16 étaient des « enfants de troupe ». Une autre proportion importante (17 élèves soit 27%) était dans les petites classes élémentaires ou de 6^e (3 à la petite école élémen-

⁹² Voir les projets du jeune Julien Viaud qui rêve de voyages lointains et de suivre les traces de son frère aîné (*Le Roman d'un Enfant*).

taire, 4 en 8^e, 4 en 7^e, 4 en 6^e). En revanche, il n'y avait que 20 élèves dans les classes des filières nobles, dont un petit nombre était parvenu au stade final des études secondaires (4 en cours spécial de préparation à Navale, deux en classe terminale de philosophie et un en rhétorique). A noter que parmi ces 20 élèves, 8 étaient fils de fonctionnaires du collège, ce qui était une façon pour la municipalité de faire un geste en faveur de ses professeurs assez mal payés, au lieu de leur accorder une gratification supplémentaire⁹³.

Chaque trimestre, la commission municipale de l'Instruction publique épluchait scrupuleusement les nombreux dossiers de demande, scrutait les résultats scolaires des boursiers et procédait à des remaniements de la liste. A la fin du 2^e trimestre de l'année scolaire 1864-1865, elle fut très déçue par les résultats, dans l'ensemble très passables ou médiocres, des enfants pour lesquels la Ville faisait tant de sacrifices. Certes elle reconnaissait dans son rapport que : « *la plupart des enfants admis à l'externat gratuit, appartient à des familles pauvres ou ouvrières et que, vraisemblablement, ces élèves, s'ils étaient surveillés pendant les classes, cessent de l'être suffisamment quand il s'agit du travail et des devoirs faits à la maison, ce qui doit nuire sans doute aux progrès et résultats heureux de leur éducation.* » Elle proposait donc d'avertir seulement deux familles que, si les résultats de leur progéniture ne s'amélioraient pas d'ici la fin de l'année scolaire, la gratuité leur serait supprimée. Mais cette bienveillance générale n'eut pas les effets escomptés, les résultats de fin d'année furent encore plus mauvais. La commission résolut alors de mettre les points sur les i en établissant une réglementation précise, s'appliquant sans distinction à toutes les catégories d'élèves, y compris les enfants de troupe, dont les notes allaient dorénavant figurer sur tous les états transmis par le Principal à la municipalité ainsi qu'au Colonel.

L'argumentaire développée par la commission montre quels étaient les référents de la politique municipale. A travers eux se reflète la conception de l'organisation sociale de la bourgeoisie provinciale qui dirigeait la ville. Elle considérait que deux cas principaux méritaient une aide. D'une part une famille qui « *occupait ou occupe encore un certain rang dans la société* » mais qui, pour une raison ou pour un autre, connaissait des difficultés financières ; il fallait donc permettre à cette famille d'éduquer ses enfants comme il convenait à son rang. D'autre part, il fallait « *favoriser le désir bien légitime d'une famille d'une classe pauvre ou ouvrière de voir s'élever par l'instruction ceux de ses fils qui sont doués d'une aptitude remarquable et qui sont dirigés par un pressant besoin de travail et de culture intellectuels.* » Les premières n'avaient qu'à faire la preuve de leurs difficultés financières passagères ; les secondes devaient non seulement prouver la modestie de leurs revenus – sans compter leur « moralité » - mais aussi que leurs fils étaient doués et travailleurs.

Le premier cas restait assez exceptionnel car, quand on avait un rang dans la société, quémander une aide financière de la municipalité, c'était tomber dans une sorte de dérogeance. Ce qui fut le cas de la famille Viaud en 1865-1866⁹⁴. La

⁹³ On trouvait les trois fils du professeur de seconde, M. Festy, le fils de M. Juin, prof de math élémentaires, celui de M. Philaire, celui de M. Vacheron, enfin celui de l'économiste M. Perdrigeat et même celui du Principal.

⁹⁴ A la suite de l'accusation de prévarication, M. Viaud qui était régisseur de la municipalité fut condamné à verser une somme. Il demanda donc à la municipalité de pouvoir bénéficier de l'externat gratuit pour son fils Julien, élève de 2^{ème} année de préparation à Navale dans le 1^{er} cours spécial. Il y eut une longue discussion en

majeure partie des boursiers municipaux étaient donc fils d'ouvriers de l'Arsenal, d'agents administratifs, de veuves⁹⁵

La charge financière modeste de la Ville

La municipalité se glorifiait volontiers des efforts considérables qu'elle faisait en faveur de son collègue et de familles déshéritées pour y envoyer leurs enfants. En réalité l'externat gratuit n'obérait pas les dépenses communales, ce n'était qu'un manque à gagner de quelque 5 000 F sur les recettes de l'établissement, soit environ 10%. Un examen de la comptabilité du collège pour l'année 1864-65 permet de situer précisément la charge financière réelle consentie par la Ville. Le budget de l'établissement prévoyait un peu plus de 91 000 F de dépenses (dont près de 40 000 F pour les traitements des personnels) qui devaient être couvertes par 71 000 F de recettes ; la municipalité avait donc reconduit une subvention de 20 000 F pour équilibrer les comptes. Cette subvention fut effectivement versée, ce qui représentait 3,76% des 531 840 F de dépenses prévues au budget communal. Ce pourcentage situe la modicité de l'effort de la municipalité qui avait fait d'autres choix plus onéreux : la reconstruction des halles, l'accueil du chemin de fer, l'achat de l'école de dressage de chevaux. La charge des emprunts à lots contractés dans ces buts et pour la liquidation des dettes antérieures et surtout les remboursements d'une part des obligations représentaient de loin le poste le plus important des dépenses : 71 000 F soit 13,34%.

commission : le conseil municipal accepta finalement que M. Viaud soit dispensé du paiement de la rétribution collégiale mais seulement pour le 2^e semestre. Ce dernier n'acquitta cependant pas le 1^{er} semestre et se fit rappeler à l'ordre, de sorte qu'il dut demander au maire une faveur supplémentaire. Le jeune Viaud ne fut pas reçu au concours à la session de 1866 (le récapitulatif des notes des externes gratuits du 2^e semestre 1866 lui attribue la moyenne de 12 pour ses résultats comme pour ses progrès). Il entra au lycée Henri IV de Paris l'année scolaire suivante et fut reçu au *Borda* à la session de 1867, 40^e sur 60 (voir A. Quella-Villeger). C'est donc indûment, pour une part, que le collège de Rochefort a toujours fait figurer la gloire locale dans son palmarès des élèves reçus à Navale.

⁹⁵ Les 11 dossiers de chefs de famille acceptés par la commission municipale à la rentrée 1866 sont éclairants :

- Menant Zacharie : ouvrier forgeron au port qui gagne 2,5 F /j et a 2 enfants, dont l'élève qui est remarquable ;
- Mme Blanchard, veuve d'Aristide, aide commissaire à la marine, qui n'a que 300 F de pension et 200 F de revenu d'un bureau de tabac ;
- Mme veuve Coppini, qui vit de locations de chambres en garni ;
- M. Moncassin, chef armurier de 2^e classe qui a 1 000 F de traitement et une vieille mère infirme à charge ;
- M. Téphaney, sous-agent administratif qui a 4 enfants ;
- M. Robert, serrurier en ville qui a 5 enfants et dont le fils est tête de classe ;
- M. Gagnère, scieur de long au port qui gagne 2,5 F/j et qui a 4 enfants ;
- M. Dupeux, ouvrier charpentier au port qui gagne 2,5 F/j, dont la bourse avait été supprimée par suite de mauvais résultats mais dont on reprend le fils ;
- M. Tessier, enfin, ouvrier chaudronnier au port, dont la femme tient un débit de vins et liqueurs, qui récupèrent des loyers de 300 F/an. Ils bénéficient donc d'une *petite aisance* mais ils doivent rembourser un prêt. La demande a été présentée par le 1^{er} vicaire de St Louis, l'abbé Jacques : le jeune Tessier a 14 ans, il était auparavant à l'institution diocésaine de Pons, parce qu'il avait envie d'entrer dans les ordres mais il a renoncé à cette vocation ; c'est un élève qui vient de terminer sa 4^e, il a obtenu des prix comme chaque année, il est intelligent, laborieux, estimé de ses maîtres. La commission qui s'étend longuement sur la justification de ce cas est d'avis de le retenir tout de même.

Les édiles avaient cependant établi une prévision des recettes du collège optimiste. En effet, il y eut moins d'élèves que prévu (58 pensionnaires payants au lieu de 64 et 5 demi-pensionnaires au lieu de 15), de sorte que les recettes ne se montèrent qu'à un peu plus de 65 000 F. Les comptes furent cependant équilibrés, au-delà de toute espérance par l'économiste. Le professeur qui en faisait fonction, M. Perdri-geat, que la municipalité avait voulu intéresser à une saine gestion par le biais d'un pourcentage des bénéfices réalisés par rapport au budget primitif, fit apparaître un excédent de 616,92 F. Il avait pour cela compressé au maximum les dépenses de nourriture qui n'atteignirent pas 23 000 F au lieu des 32 000 prévus. La cantine n'avait déjà pas bonne réputation, elle en eut encore moins. Ce fut un élément de désaffection de l'établissement auquel on s'efforça de remédier dans les années suivantes.

Budget primitif de la Ville pour l'année 1865 adopté le 28/7/1864

| Recettes | | Dépenses | |
|--|-------------------|---------------------------------------|--------------------|
| dont | | dont | |
| 5 centimes ordinaires | 5 817,65 | Traitements des employés de mairie | 8 800,00 |
| 5 centimes spéciaux chemins | 10 754,71 | Enlèvement des boues et immondices | 1 610,00 |
| 3 centimes spéciaux instruction laïque | 6 452,82 | Remboursement emprunt pour les halles | 20 000,00 |
| Droits d'octroi | 260 000,00 | Remboursement emprunt chemin de fer | 34 000,00 |
| Droits abattoir | 8 000,00 | Remboursement emprunt arriéré dette | 10 000,00 |
| Concessions du cimetière | 5 500,00 | Achat de l'école de dressage | 7 000,00 |
| Droits de place sur marchés et foires | 3 500,00 | | |
| Droits de stationnement sur la voie publique | 3 500,00 | Subvention collège | 20 000,00 |
| Recettes totales | 531 888,55 | Dépenses totales | 531 840, 81 |

Budget adopté pour le collège pour l'année 1865 et comptes définitifs

| | Recettes | prévues | réelles | | Dépenses | prévues | réelles |
|-----|--|---------------|---------------|-----|--------------------------------------|---------------|---------------|
| I | Excédent année précédente | 2243,20 | | I | Traitements du personnel du collège | 39 800 | 40 205 |
| II | Pensionnat et rétribution collégiale du secondaire | 62 976 | 56 177 | II | Pensionnat (dont nourriture) | 40 650 | 32 102 |
| III | Subvention municipale | 20 000 | 20 000 | III | Dépenses extraordinaires | 2 300 | 3 552 |
| IV | Recette du primaire | 8 432 | 9 069 | IV | Enseignement primaire | 6 400 | 6400 |
| | Divers | 21 | 80 | V | Traitements suppl. et gratifications | 2 250 | 2450 |
| | TOTAL des recettes | 91 429 | 85 326 | | TOTAL des dépenses | 91 400 | 84 709 |
| | Excédent | 29 | 616,92 | | | | |

(A suivre... Dans une seconde partie, nous étudierons le système des études, la discipline, la morale ...ce qui permettra de compléter ce panorama et de tirer quelques conclusions)

Alain Dalançon